

Opportunisme pastoral et conservation de la savane en Afrique de l'Ouest

Michel BENOIT

L'idéologie pastorale peule est supposée connue et ne sera pas évoquée ici. Les Peuls ne sont d'ailleurs plus les seuls à s'adonner aujourd'hui à l'élevage extensif dans les savanes du moyen Niger : des chasseurs-cueilleurs-essarteurs comme les Gourmantchés le pratiquent de plus en plus, tandis que des intérêts d'origine urbaine se manifestent également dans ce secteur.

Rappelons cependant que nous sommes en présence de genres de vie fondés sur le libre accès à l'espace et aux ressources. En Afrique de l'Ouest, cela n'est pas seulement le fait du pastoralisme : du gibier au sol, en passant par le poisson, le bois, l'herbe ou l'eau, tous les « biens » naturels sont gratuits et individuellement accessibles. Autrefois, le « coût » de cet accès était bien réel : c'était celui de stratégies territoriales – donc de la guerre –, de la ponction esclavagiste et de conduites malthusiennes, le tout sur fond d'une espérance de vie courte et d'une spiritualité panthéiste respectueuse de la nature.

Ce « coût » a en grande partie disparu au début de ce siècle avec le laxisme grandissant des morales de la nature et une démographie galopante, transformant les genres de vie usufruitiers d'antan en modes de consommation miniers non assumés (Benoit 1997).

Occulté par l'incantation médiatique misérabiliste, cela devait être rappelé pour une bonne compréhension de ce qui suit.

Nous aborderons le sujet en quatre étapes : (1) l'historique de l'aire migratoire peule séculaire entre le Macina (Mali) et le Sokoto (Nigeria), actuelle base arrière de la transhumance méridionale ; (2) la synthèse des facteurs géopolitiques qui ont créé et/ou maintenu les brousses du parc national du W du Niger et expliquent la vacuité de l'espace, *donc* l'abondance des ressources ; (3) la cartographie des parcours de transhumance actuels ; (4) l'illustration critique du discours peul sur la situation pastorale

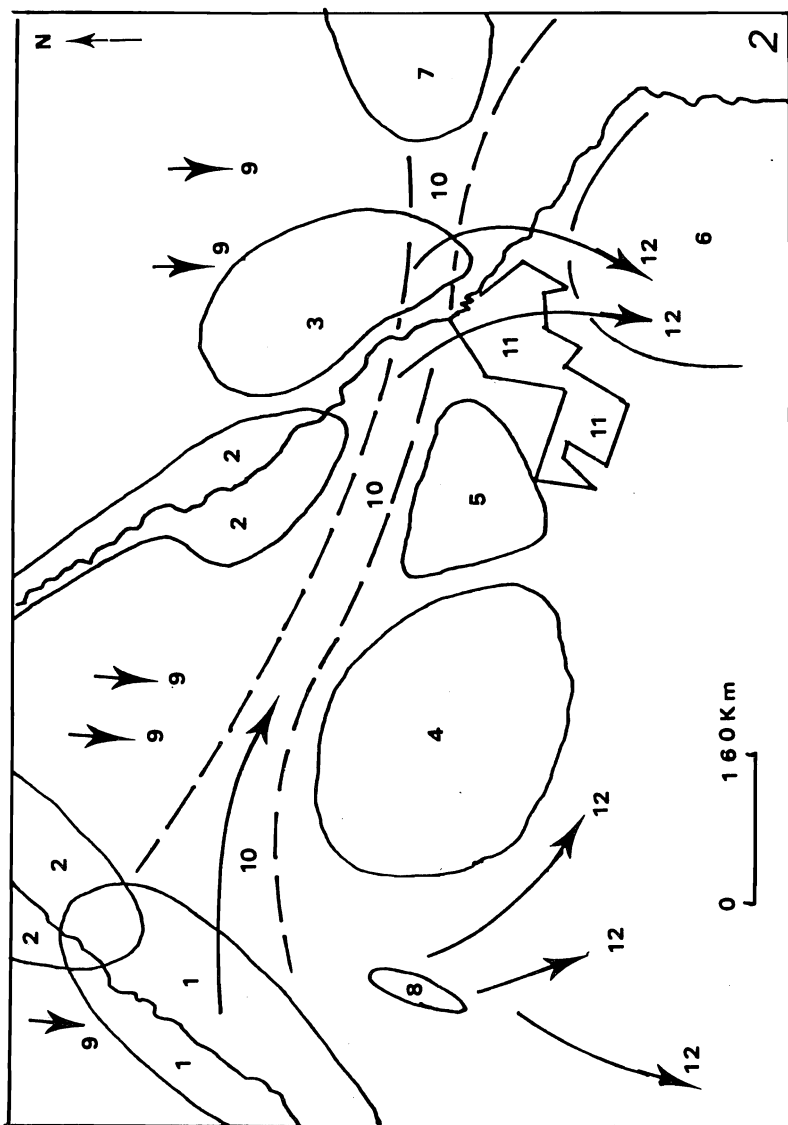


Fig. 2

Le couloir migratoire peul et son contexte géo-politique. Kounari et Macina (1), Songhaï (2), Zermatarey (3), Mogho (4), Gourma (5), Borgou (6), Gwando-Sokoto (7), Boobola (8), Kel tamacheks (9). Couloir migratoire peul aux XVII^e et XVIII^e siècles (10). Parcs et réserves de faune actuels (11). Principales filières migratoires peules actuelles (12).

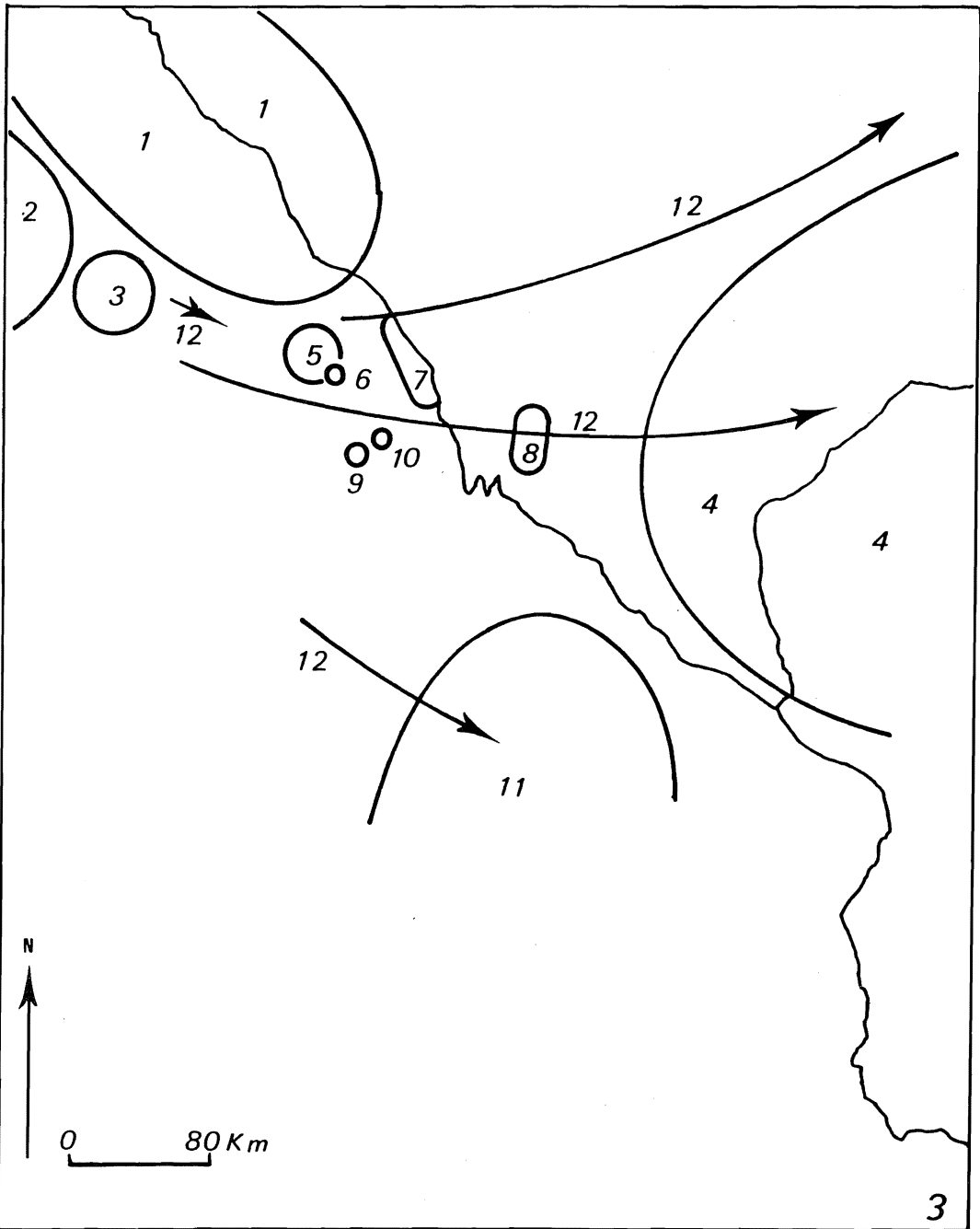


Fig. 3

Le débouché du couloir migratoire peul au nord du W au XIX^e siècle. Commandements songhais (sous contrôle touareg) (1), Liptako (2), Yagha (3), Gwando-Sokoto (4), Torodi (5), Nouveau Kounari (pays de Guéladio) (6), Bittinkoodji (7), Dallol Bosso (8), Diéma de Botou (9), Diowrat de Tamou (10), Borgou (11). Filières migratoires peules historiques (12).

La densification massive du bétail et la multiplication des emblavures dès les années 1920-1930 provoquent un appauvrissement et une réduction des parcours de la zone. L'espace migratoire s'élargit alors vers le sud à travers le Gourma. Au cours des années 70, la migration ouest-est s'oriente nord-sud. L'ensemble des parcours pastoraux occupe désormais la quasi-totalité de l'espace compris entre désert et forêt, à la faveur de transhumances de plus en plus longues et opportunistes. Nous rencontrons actuellement dans le canton de Tamou des Djelgobés (transhumant au Borgou) que nous avons connus il y a vingt ans en Oudalan venant de Baraboulé ou de Tongomayel ! Le couloir migratoire ancien (fig. 2 et 3) n'en constitue pas moins la base arrière de la transhumance actuelle vers les savanes plus humides du sud.

Le no man's land du W et de la Pendjari

La densité régionale du peuplement

Jusqu'au début du XX^e siècle, les aires de peuplement de la région constituent des îlots très localisés. L'occupation du sol est conditionnée par des genres de vie essentiellement essarteurs-cueilleurs impliquant une mobilité relative, alors que la violence endémique impose à la fois la concentration de l'habitat et des déplacements exceptionnels de groupes entiers.

Selon les premiers recensements, la densité générale du peuplement était cinq à six fois inférieure à celle d'aujourd'hui. Le Borgou, le Gourma, le Zermatarey et l'ensemble Torodi-Guéladio-Tamou-Bittinkodji abritaient environ 550 000 personnes entre 1900 et 1910 (sources diverses ARNA 1918-1927 ; Robin 1947 ; Périé & Sellier 1950), soit une densité régionale de 3 hab. au km² environ, y compris les zones vides (fig. 4).

Les Peuls (et le bétail) étaient inconnus sur la rive droite du Niger entre la latitude de Botou/Tamou et le Borgou.

La zone du W, « glacis » démographique

Nous avons décrit ailleurs (Benoit 1997) les effets de la guerre sur le peuplement des confins des systèmes géo-politiques riverains de l'actuel parc du W. Rappelons, de ce point de vue, quelques temps forts de l'histoire régionale.

Du XIV^e au XVI^e siècle, la zone a été un front d'attaque (et de contre-attaque de la part du Kébi et du Borgou) vers le sud-est de la part du Mali

et du Songhaï (Urvoy 1936). Plus tard, le Gwando peul envoie des expéditions jusqu'aux portes du Mogho à travers le Gourma (notamment entre 1833 et 1858). Entre 1849 et 1856, les campagnes zermas affectent les mêmes zones.

Ces grandes expéditions n'excluaient pas les conflits locaux. Aux XVIII^e et XIX^e siècles, toutes les principautés du couloir peul pratiquent la guerre : Sillankés contre Songhaïs et Touaregs ; Torobés contre le Téra et le Dargol en 1866, etc. A la fin du XIX^e siècle, les Toucouleur quittent le Macina pour le Sokoto via le W, imposant 3 000 guerriers et leur suite dans la région pendant deux ans. Même les villages sorkos de la vallée sont détruits. En 1899, la colonne de Voulet et Chanoine, partie à la conquête du Tchad, passe sur les mêmes sites avec les mêmes effets.

Les limites des différents territoires étatiques de la région sont des confins fluctuants et ouverts sur un vide humain entretenu. Parfois, des tensions internes maintiennent ce vide entre des commandements d'une même aire culturelle (cas des Diémas du Gourma).

La non-étatisation d'une société n'est pas incompatible avec l'économie de razzia (cas zerma). De plus, la violence endémique n'est pas inconnue des groupes libertaires (segmentaires) de chasseurs-cueilleurs. Inspirée par des stratégies plus identitaires qu'économiques, elle n'en a pas moins les mêmes conséquences écologiques sur la périphérie des aires de peuplement (désertisation, donc régénération des stocks de ressources vivantes).

Le vide humain entre la Tapoa et l'Alibori via la Mékrou (qui se prolonge jusqu'à la Pendjari) a son origine dans ces processus territoriaux. Les témoignages confirmant l'absence de peuplement et de droits sur l'actuel W (hors le cas des établissements sorkos du fleuve Niger et de Tialkoye) ont été analysés (Benoit 1997). Selon les critères locaux de la maîtrise de l'espace (assujettissement de l'habitant, droit « éminent » sur la terre, etc.), les brousses du W étaient bien un *no man's land* lors de la création du parc (dit « de refuge » à l'époque) en 1926.

Absence de légitimité sur l'espace

Les prérogatives territoriales sont ici fondées sur le droit « éminent ». Dans son acception historique, il s'agit du droit du premier occupant ayant conclu un pacte avec les dieux locaux qui contrôlent le monde sauvage. Ce droit des fondateurs de village implique un devoir : celui de gérer l'intégration des nouveaux venus en accordant la terre (plus exactement, le droit de défricher) sous réserve d'allégeance sociale. D'essence sacrée, il est un des outils de la cohésion communautaire. Cette forme historique du droit éminent n'existe pas dans le W faute d'occupation de fait (sauf exceptions très localisées déjà signalées).

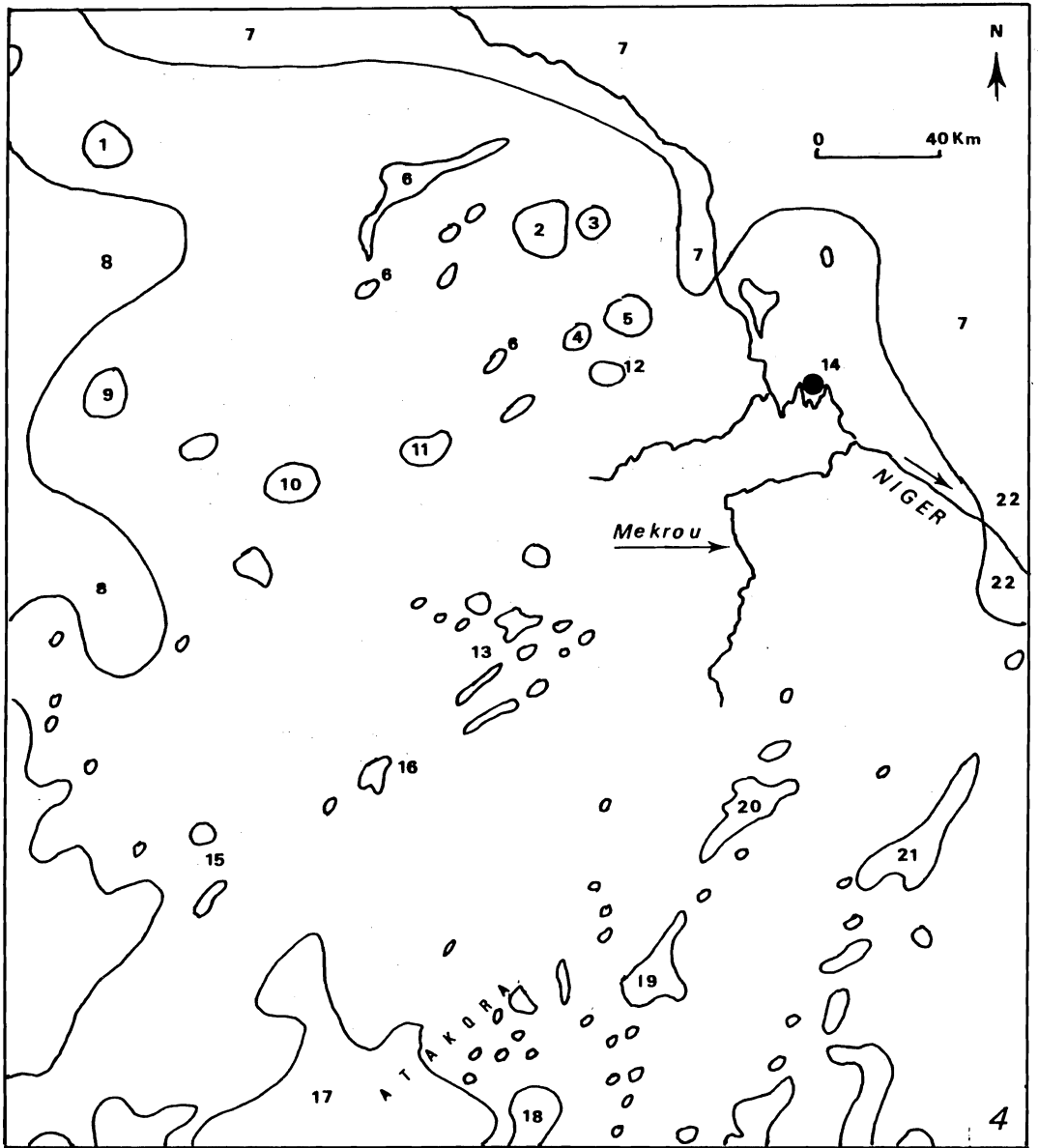


Fig. 4

Les « pays » du Gourma et du Borgou à la fin du XX^e siècle (zones de peuplement, indépendamment du système politique et territorial). Yagha (1). Torodi (2). Guéladio (3). Tiéla (Nomabés) (4). Tamou (5). Saoura et Lati (Gourmas) (6). Bittinkodji (rive droite), Zermatarey et Songhaï (7). Diémas gourmantchés de l'Ouest (8). Gayéri (9). Matiacoali (10). Kantchari (11). Botou (12). Gbnangou (Tansarga, Logobou, Partiaga, Kodjari, etc.) (13). Sorkos du W (14). Pama (15). Madjoari (16). Atakora (17). Kouandé (18). Kérou (19). Banikoara (20). Kandi (21). Dendi (22). Le reste (non cerné): zones vides.

Dans son interprétation moderne, le droit éminent est une priorité d'usage du premier défricheur ou de ses descendants directs sur une parcelle. Il s'agit d'une revendication foncière, individuelle (familiale) et profane qui se réfère à un essart « originel », donc à la brousse détruite. Il ne peut justifier une revendication de l'espace sauvage et de ses ressources, si ce n'est le droit d'une nouvelle coupe au même endroit.

Du point de vue pastoral, il n'y a pas d'équivalent au droit éminent (foncier) sur les parcours. Serait-ce le cas, en principe, qu'il n'aurait pas lieu d'être ici puisque les premiers éleveurs dans la zone sont arrivés en 1984, près de soixante ans après la première phase de classement du W. Le parc a bien été créé en zone vacante.

Cela est admis et dit dans le canton de Tamou (voir les références des entretiens en fin de texte) :

1. « Les anciens occupants du parc n'étaient pas organisés en villages avec un chef de village à leur tête. Il y avait des "groupes" avec des chefs de groupe [...] Ce n'était pas des villages mais des campements [temporaires] pour la culture et surtout la chasse. [A l'époque coloniale, après 1901 environ] les gens qui étaient là [entre Tapoa et Mékrou] dépendaient de chefs [lointains] : le chef de Tamou pour ceux du Niger, les chefs de Botou, Poli ou Diagbabli pour ceux de Haute Volta. Il n'y avait que des chefs de bandes. Les vrais chefs se trouvaient dans les villages d'origine. Il n'y avait pas de commerce [...]. Il n'y avait que la chasse et la culture. On chassait à l'arc et aux chiens. Il n'y avait pas de fusil en ce temps-là. Il y avait beaucoup d'ethnies dans cette zone. Les Baribas, les Haoussas, les Gourmantchés, les Peuls [chasseurs...], les Zermas, les Yoroubas [...] Ils ne se mariaient pas entre eux... mais je n'en suis pas sûr. Ils faisaient leurs sacrifices... Ils allaient en brousse avec leur "boulis" [autels, fétiches]. Parfois, ils faisaient leurs sacrifices sur des "boulis" qu'ils avaient découverts sur place en "jouant" avec la terre, par la magie [géomancie]... »

Les tentatives de peuplement entre la Tapoa et la Mékrou à l'intérieur des limites du parc actuel

Des tentatives d'occupation ont eu lieu au début du XIX^e siècle : deux ont échoué et deux autres ont connu des fortunes diverses.

Situation à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle

Des traces de civilisations oubliées existent partout dans la zone, mais l'histoire orale locale confirme l'absence d'occupation humaine aux temps historiques, sauf le long du fleuve Niger.

Au cours des deux premiers tiers du XIX^e siècle, on recense quatre établissements entre Tapoa et Mékrou (fig. 5) :

– Dagou déni : créé vers 1800 (peut-être 1780) par les Gourmantchés Gmamba (installés actuellement à Kodjari, Burkina Faso), ce village sera

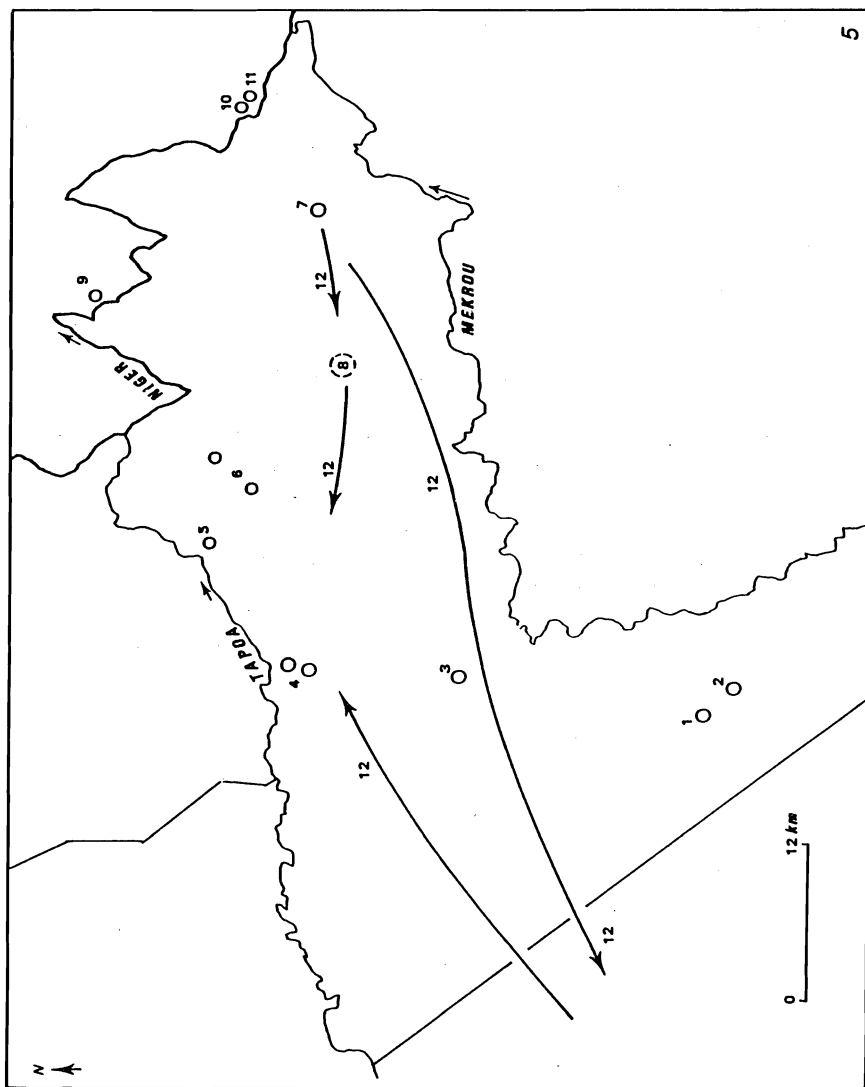


Fig. 5

Présence humaine dans (ce qui est aujourd'hui) le parc au cours du XIX^e siècle. Dagou déni (1). Folkpienbouri (2). Gargoga (3). Tialkoye (4). Toudou (5). Natangou (6). Kiba (7). Étape des survivants de Kiba (8). Établissements sorkos du défilé du W (9, 10 et 11). Migration des réfugiés de Kiba entre 1869 et 1875 (fondation de Tialkoye) (12).

détruit une première fois vers 1812 par des Baribas, puis par Kiba vers 1830 ;

– Gargoga : créé par une famille gourmantchée de Botou vers 1820, ce village sera également détruit par Kiba dix ans plus tard ;

– Kiba : cet établissement a été fondé vers 1812 par la mouvance peule à des fins stratégiques suivant la volonté de Mohaman Diobo de Say. En avant-poste du Sokoto, les guerriers de Kiba pillent Dagou déni et Gargoga (1830) avant d'être décimés (en 1869 ?) par les Zermas d'Issa Korombé. Les survivants fondent Tialkoye sur la Tapoa ;

– Natangou : fondé en 1867-1872 par un Haoussa pour l'exploitation du jasper, ce village deviendra aussi un marché de l'ivoire avant de périr par suite de la destruction des grands troupeaux d'éléphants à la fin du XIX^e siècle.

Tialkoye et Natangou étaient les deux seuls établissements humains entre Tapoa et Mékrou à la fin du XIX^e siècle. Ils étaient politiquement autonomes au sein de brousses incontrôlées.

Paix coloniale et défrichements pionniers : 1900-1926

Dès 1900-1905, la sécurité et l'interdiction des pratiques esclavagistes par le pouvoir colonial entraîne l'expansion de l'habitat, surtout après la sécheresse de 1914. Des tentatives pionnières se manifestent vers la Mékrou (sans l'atteindre), essentiellement à partir de Botou. Des campements saisonniers pour la chasse ou la culture sous pluies sont créés, mais ils sont parfois très éphémères. Kiba est à nouveau occupé vers 1930, mais sans succès, pour cause de trypanosomiase, semble-t-il. Tialkoye se maintient au début du siècle malgré l'onchocercose, mais Natangou décline à la suite de l'extermination des éléphants et de la baisse de la demande de jasper au Nigeria.

Les Peuls ne se sont pas impliqués dans ces initiatives : il n'y avait pas de bétail dans la zone, hormis quelques troupeaux à Natangou en saison sèche dans les années 20 (Anonyme 1926).

En 1937, Fiasson notait certes une présence pastorale sur la rive gauche du fleuve Niger : « la limite est du parc ne peut être que le fleuve Niger. J'avais écrit dans le rapport de la première tournée qu'il serait possible de prendre une certaine zone sur la rive gauche du fleuve pour agrandir le parc. Je me suis trompé. [...] il y a aussi toute une zone de pâturages fréquentés en saison sèche par des troupeaux peuhls alors que j'étais persuadé qu'ils ne s'approchaient pas du fleuve [...] on ne changera pas de sitôt l'itinéraire des transhumances peuhles [...] », mais il ne signalait pas de bétail sur la rive droite.

Les parcours pastoraux

Avant 1984

La progression vers le sud du front de transhumance sahélienne à partir de l'aire migratoire décrite ci-dessus est une constante depuis les années 50. Elle profite de l'ouverture de l'espace grâce à l'éradication, au cours des années 70, de la trypanosomiase et de l'onchocercose par les services spécialisés dans le canton de Tamou, le long de la rive droite du fleuve.

Avant la sécheresse de 1984, la limite méridionale des parcours correspondait au flanc sud de la plage 1 de la figure 6. Les troupeaux de la rive gauche du Niger ne franchissaient pas les « bourgoutières » de la plaine d'inondation. La transhumance ne traversera la Tapoa (du nord vers le sud) et le fleuve (du nord-est vers le sud-ouest) qu'en 1984, pour le faire ensuite régulièrement en s'appuyant de plus en plus sur le peuplement peul du Borgou, intégré à la société bariba depuis le XVII^e siècle.

La transhumance actuelle

La carte n° 6 est une esquisse issue du premier dépouillement d'une enquête dans le canton de Tamou qui a permis de localiser les circuits annuels (situation moyenne entre 1990 et 1995) des troupeaux, quartier par quartier. N'ont été pris en compte que les troupeaux bovins. Certaines transhumances ovines sont plus complexes. L'effectif bovin concerné (canton de Tamou et troupeaux plus septentrionaux transitant par ce canton) est de l'ordre d'une centaine de milliers de têtes.

Remarque : ne sont pas représentées sur la carte n° 6 d'autres formes de transhumance bovine concernant le W. Il s'agit de mouvements en provenance du Gourma (même orientation et même rythme de déplacement que ceux de Tamou) et du Borgou, mais aussi du fait d'éleveurs nigériens stationnant plus ou moins provisoirement au nord Bénin pour utiliser le parc par le sud :

« En effet, aussi bien le chef du canton du Boboye que le chef de poste de Falmeye nous ont indiqué que beaucoup d'éleveurs nigériens se sont installés au Bénin mais continuent d'exploiter les ressources naturelles nigériennes tout en refusant les contraintes qu'implique une bonne gestion de ces ressources. Ainsi, les éleveurs qui ont élu domicile en territoire béninois renvoient périodiquement leurs troupeaux à l'intérieur du parc du W » (Tiega 1990 : 3).

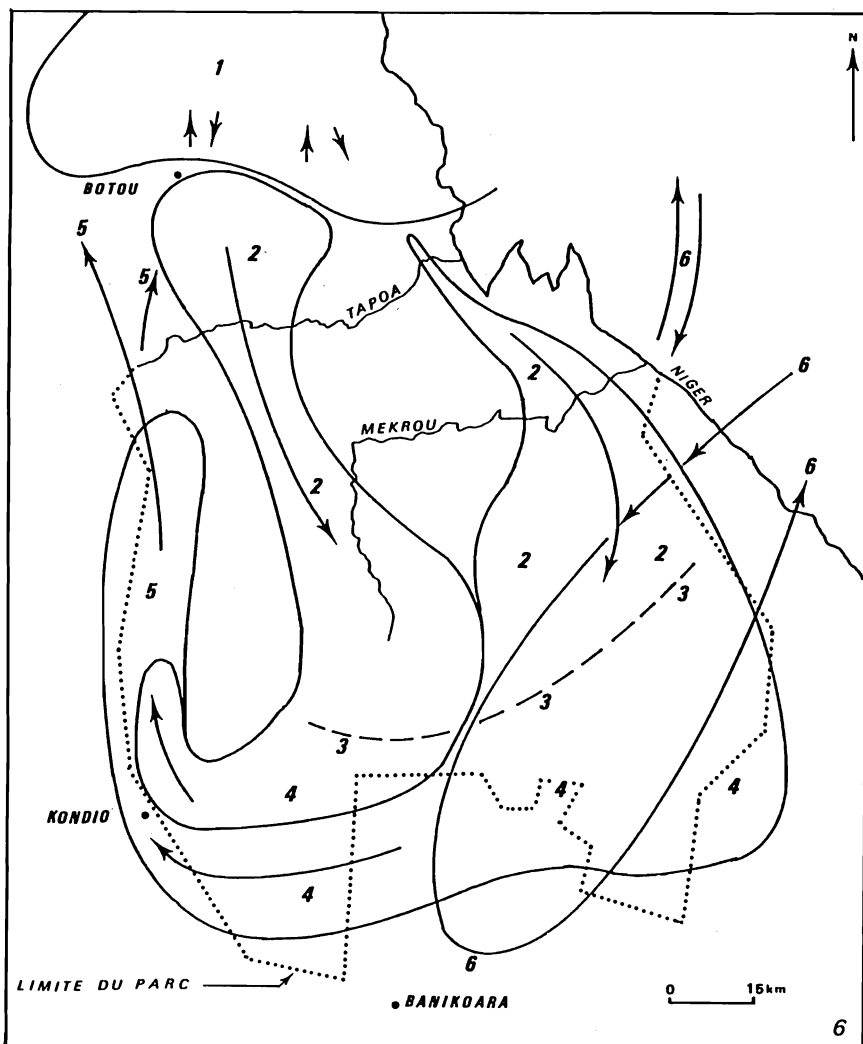


Fig. 6

La transhumance des troupeaux du canton de Tamou (situation moyenne de la période 1990-1995). Parcours dans les finages (septembre à mars) (1). Début de la transhumance suivant deux axes principaux (avril-mai) (2). Front de pacage fin mai-début juin (rencontre de la pluie) (3). Parcours sous pluies (juin-début juillet) (4). Retour au village sur parcours à hautes herbes (juillet-août) (5). Pour mémoire : aller-retour de la transhumance venant de la rive gauche (6).

La carte illustre une transhumance classique qui va à la rencontre des pluies en saison sèche chaude, avant de « remonter » vers le nord en restant en deçà du front de la nouvelle herbe. Le trajet sud-nord est plus rapide que l'aller en raison des conditions sanitaires défavorables (tiques, trypanosomiase, etc.).

Les éleveurs ont conscience du caractère historiquement récent de leur présence dans le parc et de l'antériorité de celui-ci.

1. « En vérité, les Peuls, eux, leurs vaches partent au parc. Les noirs [ici : les non-Peuls], eux, ils ne sont pas nombreux ceux dont les vaches partent. Le noir, si on l'avertit, il a peur mais le Peul, lui, il faut qu'il aille voir par lui-même.

2. « Ils n'arrivaient pas jusqu'à la Mékrou. Avant [au cours des années 1980], ils ne partaient pas à la Mékrou. Ils s'arrêtaient à Bounti, Pétélégou, Tcharti, Pénoma, Fontongou... C'est là qu'ils s'arrêtaient. [...] Aujourd'hui, ils vont au Bénin. Aujourd'hui, celui qui part [en transhumance], il va au Bénin [y compris dans la partie béninoise du parc]. Il ne s'arrête pas dans le parc [partie nigérienne]. Celui qui part avec des vaches franchit la Mékrou. »

3. « On traverse le fleuve à Goumba [pour la transhumance]. On n'a pas de problème avec les forestiers béninois si on évite trois choses : abattage des animaux, des arbres et feux de brousse. »

4. « Nous allons dans le parc en saison sèche chaude [mars-avril] quand il n'y a plus rien à manger ailleurs. Là-bas il pleut plus tôt, alors on va en profiter. C'est au moment de "gatadjé" qu'on y va. Nous traversons le parc du Niger et nous rentrons au Bénin. On nous voit moins là-bas. Mais le risque est grand. D'autres vont au Burkina. »

Une description plus précise du phénomène sera donnée ultérieurement.

Le(s) discours peul(s) sur la situation

Justification de la transhumance (telle qu'elle est pratiquée actuellement)

Guides et porte-parole de la société pastorale (*rougas* et *garsos*) commentent peu la transhumance – dont le caractère illégal est admis –, et la plupart des très gros propriétaires de bétail sont invisibles sur le terrain, qu'il s'agisse d'authentiques pasteurs ou non. Leurs bergers salariés sont peu loquaces. Cependant, la majorité des intéressés argumentent volontiers pour se justifier quant à l'utilisation du parc. Les extraits d'entretiens ci-dessous sont représentatifs de l'opinion des agriculteurs comme des éleveurs.

5. « Nous traversons le parc pour aller au Borgou. L'herbe n'y est pas meilleure qu'ici mais l'espace est plus vaste. Ici, à force de broûter toujours à la même place, les vaches finissent par tuer l'herbe. Elle ne peut plus pousser. En plus, l'herbe d'ici ne profite pas bien aux vaches. Elles ne grossissent pas avec cette herbe. Elles ne broûtent pas tout. Elle choisissent. Il faut donc circuler sur une vaste étendue pour augmenter les chances pour les vaches de trouver ce qui leur convient. C'est pourquoi nous transhumons. »

6. « Aujourd'hui il n'y a plus de brousse sauf dans le parc [du W]. C'est pourquoi nous demandons l'accès au parc pendant un mois et demi... [par an]. »

4. « Où veux-tu que les éleveurs aillent ? Le bétail du Gourma n'a que le parc pour sauver sa saison chaude ! Pourquoi protéger les animaux sauvages et condamner les vaches ? Ce sont ces animaux sauvages qui tuent nos vaches dans le parc ! Un lion a déjà tué un berger. J'ai été témoin. Nous avons suivi les traces et nous avons découvert les restes. »

7. « Aujourd'hui, les gens sont nombreux, les animaux [domestiques] aussi. En même temps, les étrangers sont venus. [...]. Les gens du Zarmaganda ont tout détruit ici. On ne peut même pas prendre un brin d'herbe dans leur champs ! Il y a même des Touaregs dans le canton de Tamou ! »

La transhumance est un aspect de la migration inhérente au genre de vie pastoral, surtout lorsque l'usufruit des ressources est converti en exploitation minière, ce qui est maintenant le cas. Depuis une cinquantaine d'années, les filières migratoires (nord-ouest/sud-est) se heurtent aux fortes densités humaines du Zarmaganda et du Zermatarey, et obliquent vers le Borgou. Le choix du parc comme zone de parcours résulte de la qualité de ses stocks fourragers (par défaut, vu la ruine des parcours ailleurs), mais aussi de cette stratégie migratoire.

La raison évoquée pour justifier cette option est l'épuisement général des ressources par excès de charge. La conscience de ce phénomène n'existait pas – ou n'était pas exprimée – il y a encore une trentaine d'années. Le fait que les aires protégées (parcs et réserves de faune) soient désormais les seules zones (recevant moins de 1 000 mm de pluies par an) contenant encore des parcours à andropogonées pérennes est admis par les éleveurs. Ceux-ci tiennent deux discours différents. Nous les présentons ici de façon succincte.

Le parc comme obstacle à la liberté de pacage

L'opinion des éleveurs n'est pas la seule rapportée ici, car la pression de l'espace pastoral sur le parc s'inscrit dans une concurrence générale entre l'emblavage et les parcours. Un délestage du bétail vers le parc concerne donc indirectement les agriculteurs.

Un premier discours ignore la spécificité (et, *a fortiori*, la légitimité) de l'espace faunique (en l'occurrence géré par l'État).

10. « Ce parc a une utilité, vraiment ! Les vaches partent là-bas en saison des pluies. Cela diminue les dégâts que causent les vaches ici. Quand la saison des pluies arrive, les vaches d'ici, de Say et de toutes les régions environnantes partent là-bas passer la saison des pluies. Tu vois que c'est utile ! ».

8. « L'utilité de cette espèce de parc, c'est que lorsqu'arrive la saison des pluies, tous les Peuls retournent là-bas et libèrent les champs des gens... Voilà son utilité ! Sans ça, je ne vois aucune utilité. Pour nous, pouvoir cultiver là-bas serait plus intéressant que ce soit disant parc ! Parce que nous, sans cette histoire de parc, nous serions là-bas aujourd'hui ! »

7. « Le parc et la réserve [Réserve totale de faune de Tamou] nous gênent ici. On ne peut plus couper alors que les champs sont épuisés. Depuis qu'on a "pris" là-bas, les gens ont faim. [...] S'ils ne changent pas pour prendre en compte ce que nous voulons, nous partirons ! »

2. « Vraiment, cela ne présente pas d'avantages... Même si nous voulons défricher, nous ne pouvons pas. Si on empêche quelqu'un de défricher, c'est-à-dire faire une chose pour laquelle tu es là, si on t'empêche de faire cette chose-là, cela n'a pas d'intérêt pour toi. Tu défriches et on te saisit ! Tu vois bien que cela ne va pas... Nous voulons défricher mais nous ne pouvons pas. »

5. « Ce que je pense de la réserve ? C'est que nous, les Peuls, nous avons toujours connu la souffrance. On nous a toujours refusé la brousse pour faire paître comme pour défricher. [...] Autant la réserve ne peut servir au cultivateur sans y faire la culture, autant elle ne peut servir à l'éleveur sans pacage... C'est comme ça et pas autrement ! »

9. « Vraiment, ce parc-là ne nous plaît pas. [...] Avant, on les laissait entrer [les Peuls] dans le parc. [...] Là seulement, là seulement... [le parc], si on dit que les vaches ne doivent pas du tout entrer là-dedans, là, c'est grave... »

Le maintien des stocks fourragers par la mise en *defens* est une garantie contre les défricheurs qui, avec la pléthore de bétail, sont objectivement la cause de l'amenuisement des parcours. Les gestionnaires du parc ont eu la possibilité matérielle et politique de s'opposer jusqu'à présent à la demande foncière, mais pas au pacage. Le parc a donc sauvé, face aux défricheurs, un potentiel fourrager accessible de fait aux éleveurs. Cependant, ne pouvant être décemment dénoncé à ce niveau, il l'est comme obstacle au libre droit de défricher, y compris de la part des éleveurs, ce qui traduit plus une attitude libertaire de principe qu'une revendication « zoo-technique ».

Un discours plus nuancé existe aussi ; il est politiquement plus ambigu.

Le parc (et la RTFT) comme réserve pastorale de fait

D'autres éleveurs admettent le rôle de l'État et du *defens* dans la conservation des stocks de ressources végétales. Dans ce cas, le parc n'est pas contesté, c'est l'accès aux stocks qu'il contient qui est revendiqué.

4. « Le parc est notre seul remède en fin de saison sèche. Pourquoi ne laissez-vous pas les vaches entrer là-dedans ? Nous sommes obligés de faire les voleurs pour aller là-bas avec les troupeaux. Si on nous attrape, c'est très dur. On nous fait payer très cher. Tu sais bien que c'est le seul endroit où on peut trouver de l'herbe à cette époque. Au lieu de brûler, laissez les vaches entrer pour un mois seulement. En un mois elles ne gâteront rien dans le parc.

Nous n'avons pas le choix. Ça nous coûte très cher. Dans le parc au Bénin [W du Bénin] il y a de la brousse. On peut rester trois mois là-bas sans rencontrer un garde. C'est très touffu et très vaste... Le parc est plus grand que celui du Niger et même que celui du Burkina. Mais les gardes du Bénin tirent sur les bœufs. S'ils voient un troupeau, ils ne cherchent rien d'autre que tirer. Ils ne font pas payer. Nous ne voulons pas ça.

Au Burkina c'était pareil mais ils ont arrêté. Ils font payer comme au Niger. On a déjà saisi mon troupeau dans le parc du Burkina. J'ai payé près de 600 000 francs. Nous n'avons pas le choix. Nous sommes contraints d'y aller, sinon les vaches vont mourir de faim. Alors on prend le risque. Dans le temps, ce n'était pas pareil. Pourquoi est-ce comme ça maintenant ? »

11. « Vraiment, le petit parc (la RTFT) a un avantage. Tout ce qui a un avantage pour ton voisin en a aussi pour toi. Même si les vaches de notre village n'y vont pas, il y en a d'autres qui y vont. Il y a vraiment un avantage. [...] La plupart des vaches de cette région passent par là-bas en saison des pluies. Il fallait même en faire deux de ces "petits parcs"... Comme ça, les gens [les éleveurs] auraient eu de la place [...]. Avant que le parc soit créé – rendons grâce à Dieu ! –, il y avait suffisamment de place et de pluie. Tout ce qu'il y a dans le parc aujourd'hui, nous l'avions sur place. Avant il n'y avait pas ces étrangers qui sont la cause du manque de terres aujourd'hui. Ici, aujourd'hui, il n'y a plus l'herbe d'antan. Si les hommes se donnent tant de peine aujourd'hui pour aller ailleurs, c'est qu'ils ne trouvent plus sur place ce dont ils ont besoin... Aujourd'hui, on "rentre" partout ! Il n'y a pas un pays où on ne "rentre" pas ! On sort du Niger pour "rentrer" au Burkina ou au Bénin, on sort du Burkina pour "rentrer" au Niger... »

12. « Au moment de la sécheresse (celle de 1984) on a autorisé les gens à entrer dans le parc [avec le bétail] mais maintenant c'est interdit. Nous ne voulons pas la disparition du parc, mais nous voulons qu'une petite partie soit mise à la disposition des animaux et des gens. »

4. « Là-bas [au Burkina Faso] on peut payer et rentrer dans le parc. Parfois on donne 10 000 francs et le troupeau peut rester autant qu'il veut. Mais au Niger, ils ne prennent pas l'argent. Les forestiers refusent. Nous, nous voulons bien payer pour entrer... »

5. « Au Burkina, quand tu vas en transhumance, tu paies et on te donne un papier. Avec ce papier, on te laisse passer au retour. Au Niger aussi, s'il y avait une taxe à payer [pour entrer dans le parc] ça allait nous arranger. D'ailleurs le parc ne nous intéresse pas toute l'année. La période qui nous intéresse, c'est juin et juillet surtout. Après ces deux mois, nous sommes sûrs d'avoir de l'herbe ici. Même dans le parc, ce ne sont pas toutes les zones qui nous intéressent. [...]. Vraiment, au Niger, tant qu'il n'y aura pas de décisions fermes prises par l'Autorité pour définir clairement les peines qu'encourt un éleveur pour telle ou telle infraction, nous allons toujours souffrir. »

Ce discours est plutôt celui des bergers conduisant de gros troupeaux (de 500 à 1 000 têtes), qui viennent souvent de loin (Burkina Faso, Torodi, région de Niamey). Le droit de pacage – éventuellement payant – réclamé ne vise qu'à officialiser une pratique de fait.

L'entretien n° 5 relève des deux types de discours : toléré dans la réserve de Tamou (où il est venu en connaissance de cause), donc protégé de la concurrence (cf. § 4.2.), cet éleveur proteste contre les restrictions imposées dans cette réserve puis envisage un droit de pacage payant dans le parc... où il va déjà depuis plusieurs années.

Ambiguïté pour ambiguïté, l'opinion ne fait pas une nette différence entre les paiements pour amendes, transactions, taxes de transit, droits (officiels) de pacage ou autres... ou affecte de ne pas le faire. Ainsi, le premier discours revendique un droit d'accès « naturel » – qui serait immanent à l'état pastoral – au sein d'une brousse *res nullius*, tandis que le second réclame un droit d'usage concernant un espace et un capital reconnu comme ayant été constitué hors du *poulaakou* et à d'autres fins que pastorales.

Conclusion

La logique de ce mode de ponction de masse qu'est devenu le pastoralisme ouest-africain a trois effets :

- l'appauvrissement général du capital-ressources (qui n'est ni un produit ni une propriété des pasteurs) ;
- la paupérisation de certaines familles exclues du genre de vie pastoral et la réussite d'autres familles pour qui les aires protégées du domaine privé de l'État ne sont que des points d'appui parmi d'autres au service de stratégies opportunistes conçues désormais à l'échelle de plusieurs pays ;
- l'impossibilité d'une réflexion commune en faveur d'une gestion des parcours.

Le paradoxe de la revendication peule sur le parc n'est qu'apparent : c'est parce que celui-ci est extérieur à l'*ethos* pastoral qu'il est « récupérable » par l'idéologie libertaire pastorale (que cela se manifeste par une hostilité vis-à-vis de l'État ou une sollicitation opportuniste de ce dernier). De ce point de vue, le principe de la réserve pastorale (tel que l'a défini l'administration du Ferlo sénégalais dans les années 50, par exemple) est compatible avec le pastoralisme actuel. Toutefois, il est condamné à terme s'il doit générer des ressources vouées à l'exploitation minière.

Nous ne suggérons certes pas de confirmer le W comme réserve pastorale. Au contraire ! Si une telle politique doit être mise en œuvre, c'est au cœur de l'espace pastoral (à réhabiliter éventuellement). Mais les initiatives en ce sens ne se manifestent pas et nul ne se projette dans l'avenir, hormis en ce qui concerne des stratégies individuelles à court terme ou des rapports de force ou de fuite (historiquement « normaux » en l'occurrence) :

5. Qu'envisage-tu pour l'avenir ?

« Nous ne savons pas. Même quand on nous dit de réduire nos troupeaux en vendant une partie des animaux, cela n'est pas une solution. Même si tu as peu de vaches, si tu ne sais pas où les faire paître, le problème reste toujours le même. Nous ne voyons pas de solutions.

– Ne penses-tu pas que si l'autorisation était donnée [d'entrer dans le parc], d'autres éleveurs [étrangers à la région] viendront envahir la zone ?

– Mais même moi, je ne souhaite pas que d'autres éleveurs viennent dans la zone ! Dans ce cas, il n'y aurait plus de place du tout ! Mais ça, nous pensons que c'est très simple ! C'est une simple affaire d'autorité. L'autorité qui nous empêche d'aller dans la réserve, c'est cette même autorité qui peut nous autoriser et l'interdire fermement à tout éleveur qui n'est pas de la région. Nous sommes sûr que dans ce cas aucun éleveur étranger n'entrera dans la réserve.

– Tu penses que s'il n'y a que les éleveurs d'ici, ils ne détruiront pas la brousse ?

– Si ce sont ceux d'ici seulement, ils ne gêneront rien. Nos vaches ne sont pas nombreuses [...]. »

13. « Comment sera l'avenir si ce n'est la bagarre ? Il n'y aura pas d'avenir si ce n'est : "Cette place est à moi ! Pas à toi !" Ça se terminera par des querelles de terres. Si l'étranger veut commander le pays qui ne lui appartient pas, ce sera la tuerie. Nous, c'est ce que nous voyons. Sauf si Dieu vient arranger les choses. »

Les points de vue reconnaissant à l'État le « droit » (ici, on pourrait même dire le « devoir ») de gérer en tant que tel l'espace sauvage sont rarissimes.

14. « Tout cela est de la responsabilité de l'État [...] Si tu sanctionnes deux ou trois éleveurs, chacun va bien se conduire... [...]. Nous ne sommes

pas les seuls éleveurs en ce monde... [...] Il n'y a qu'au Niger qu'on voit des éleveurs saccager les champs.[...] L'État ne prend pas ses responsabilités [...]. Comment peut-on posséder plus de 100 têtes et les laisser divaguer ? Moi, mon bétail n'ira jamais dans le parc. Aller dans le parc est de la pure provocation... »

Nous approfondirons ultérieurement le débat qui anime la société peule quant à l'avenir des ressources et des aires protégées.

Bibliographie

- ABATUCCI D', 1897, *Contribution à l'histoire des Kourouméi ou Sonraï, des Foulbés du Liptako et du Yagha, des Touaregs de l'Oudalan et des Logomaten. Dori*. Document manuscrit du 10 septembre approuvé par le Résident Destenave. Dakar. Archives de l'AOF, Série 1G 228, 18 p.
- Anonyme, 1929, *Un pays désert au cœur de l'AOF : La Mékrou et le Double V*. Renseignements coloniaux et documents publiés par le Comité de l'Afrique française et le Comité du Maroc. Supplément à *L'Afrique française*, février : 135-140.
- ARNA (Archives Nationales du Niger) Niamey. Dossier Fada n'Gourma, 1918-1927, Réf. 8.8.14.
- BENOIT Michel, 1996, « Gestion de l'espace et réhabilitation des ressources vivantes en Afrique de l'Ouest », Contribution aux travaux du Réseau régional UICN pour l'Afrique de l'Ouest : *Utilisation durable des espèces sauvages*, UICN Bureau National du Niger, ORSTOM, Mission au Niger, 10 p.
- 1997, « Géopolitique et renaissance de l'espace sauvage en Afrique de l'Ouest. Le no man's land du Double V du Niger ». Ms de 16 p. et 18 cartes.
- DIALLO Hamidou, 1979, *Les Fulbe de Haute Volta et les influences extérieures de la fin du XVIII^e à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Thèse de doctorat de 3^e cycle., Université Paris I, UER d'histoire.
- FIASSON D', 1937, Mission de création du W. Rapport de la commission Léca, 12 octobre 1937. Niamey, Archives de l'UICN à Niamey, 30 p. dactyl.
- GOUTAL (M. l'Administrateur), 1942, *Say. Note historique sur la subdivision de Say*. Incorporée dans le rapport de recensement (de 1950) de Monsieur Mijolla, commandant la subdivision de Say. ARNA, Niamey, Réf. 16-8-13.
- MAUBERT (M. l'Administrateur), 1909, *Fada n'Gourma. Histoire monographique du cercle de Fada n'Gourma*, ARNA Réf. 8.1.2.
- MINOZ (Capitaine médecin), 1941, *Fada n'Gourma Histoire monographique du cercle de Fada n'Gourma*, Colonie du Niger. Cercle de Fada. ARNA Réf. 8 Fada 8.1.1., 45 p. dactyl.
- PERIÉ Jean & Michel SELLIÉ, 1950, « Histoire des populations du cercle de Dosso (Niger) », *Bulletin de l'IFAN* XII (4) : 1015-1074. Dakar.
- ROBIN J., 1947, « Description de la province de Dosso », *Bulletin de l'IFAN* IX (1-4) : 56-98. Dakar.

TIEGA Anada, 1990, Rapport de mission effectuée les 17 et 18 avril 1990 dans l'arrondissement du Boboye au sujet du pâturage illégal dans le Parc National du W. République du Niger, ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement. DFPP, 4 p. ronéo.

URVOY Yves (Capitaine), 1936, *Histoire des populations du Soudan central (Colonie du Niger)*, Paris, Larose (« Publications du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française »).

Références commentées des entretiens

Enquêtes et entretiens réalisés dans le canton de Tamou (Niger) avec la collaboration de Bouréma Ali, Mounkaïla Térigaba, Mamoudou Wally et Sékou Sy.

S'agissant ici d'une enquête d'opinion – portant sur une activité illégale – et non d'une collecte de la tradition orale (laquelle nécessite l'identification des informateurs et le respect de la paternité de leur savoir, cas de l'entretien n° 1), nous avons maintenu l'anonymat, bien qu'il n'ait pas été demandé et que les opinions livrées soient de notoriété publique dans la zone.

Les Foulmanganis constituent un groupe spécifique issu d'une alliance (aux XVII^e et XVIII^e siècles) politique et économique entre des Peuls immigrés Fitobés Barry, venus du Macina par l'Aribinda, et les Gourmantchés Lompo de Botou.

Entretien n° 1 : Moli Haoussa. Danhali Touado Tankpano, 70 ans et Louoli Touado Tankpano, 91 ans, Gourmantchés. Cultivateur et ancien combattant. Langue : gourmantché. Le 13-01-1996.

Entretien n° 2 : Tamou. Quartier (Q) Loudoudji (Forgossogo). Foulmanganis rimbés. Langue : foulouldé. Le 12.03.95. Éleveurs défendant paradoxalement une position classique de défricheurs à la recherche de terres. Des éleveurs agissent ainsi à propos du W (bien que souffrant de la généralisation des emblavures) en espérant profiter d'une « ruée » vers le parc, qu'ils utilisent déjà comme parcours saisonnier.

Entretien n° 3 : Kiéna Kinto. Quartier Loubadjié. Foulmanganis rimaïbés. Le 07.07.1995.

Entretien n° 4 : Tamou. Quartier Lamorde. Peuls. Janvier 1996. Groupe de jeunes bergers (venant du Burkina et du Torodi) transhumant dans le parc.

Entretien n° 5 : Moli Haoussa. Foulmangani dimo. Éleveur. Le 16.01.96. Cette protestation contre l'existence de la réserve (dans laquelle l'interviewé est venu s'installer en connaissance de cause) est osée, car le statut de cette dernière le protège d'une invasion massive de troupeaux concurrents. Il utilise en sus le parc tout proche (cf. conclusion).

Entretien n° 6 : Kiéna Kinto. Quartier Loubadjié. Foulmanganis rimaïbés. Le 07.07.1995.

Entretien n° 7 : Tamou. Quartier Lamorde. Foulmangani dimo. Le 07.08.95. Même commentaire qu'en 2.

Entretien n° 8 : Tamou. Quartier Sabongari. Zermas. Langue : zerma. Le 26.03.95. Agriculteurs sans bétail, immigrés récents dans le canton de Tamou, intéressés à un délestage du bétail du nord du canton vers le sud (donc dans le parc) au moment des cultures.

Entretien n° 9 : Tampanga foulbés. Quartier Ouro Sanda. Peul (Nomabés) dimo. Langue : gourmantché. Le 18.03.95. Ce gros éleveur considère le pacage dans le parc comme un acquit.

Entretien n° 10 : Tamou. Quartier Zongo (Haoussa). Langue : zerma. Avril 1995. Immigré, cultivateur.

Entretien n° 11 : Tamou. Quartier Bowlé. Foulmanganis rimaïbés. Guides religieux. Langue : foulmangani. Le 16.03.1995. Seul plaidoyer (indirect) entendu en faveur de la création de réserves pastorales, mais le ton ironique de l'exposé laisse craindre un certain manque de conviction. Cette remarque vaut au plan général : le dialogue avec les Peuls de la région ne va jamais sans une certaine dérision quant à l'état pastoral en général et aux stratégies vis-à-vis d'un parc créé bien avant qu'ils ne se soient interrogés sur l'état des ressources qu'ils utilisent.

Entretien n° 12 : Solé. Peul dimadio (Férobés Sondébés). Langue : foulfouldé. Le 04.07.1995. Petit éleveur.

Entretien n° 13 : Windou Mama. Foulmangani dimadio. Langue : foulmangani. Le 03.04.95.

Entretien n° 14 : Guïémé. Peul dimo. Langue : foulfouldé. Le ?.10.1995.

**SOUS LA DIRECTION DE
André Bourgeot**

Horizons nomades en Afrique sahélienne

Sociétés, développement et démocratie

**Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS**

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS)

Jean COPANS (Université de Picardie)

Georges COURADE (MAA, ORSTOM)

Alain DUBRESSON (Université Paris-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

Publié avec le concours
du Centre national du livre

Karthala sur Internet : <http://www.karthala.com>

Couverture : Famille au puits de Takanäï, Touaregs kel Tédélé, Aïr, Niger,
1986. Photo : André Bourgeot

© Éditions KARTHALA, 1999
ISBN : 2-86537-900-0